



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de la SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DE LA SOMME

AMIENS LE 19 MARS 2013

SERVICE SECURITE ET QUALITE ALIMENTAIRE

Affaire suivie par JP DUVIVIER
Téléphone : 03 22 70 15 65

APILIGER EARL
Mme BOURGEOIS Françoise
6 RUE JEAN MOULIN
80 430 LIOMER

Références à rappeler dans toute correspondance :
CA n° - DE n° 2013 - 175 - CD n° 2014 - 404

Objet : Avertissement.

Madame,

Un contrôle de votre activité de fabrication de pain a été effectué le 6 février 2014. Il a été constaté l'utilisation du terme « bio » dans la présentation des produits mis en vente : « Pain de farine bio moulue sur meule de pierre, cuit au feu de bois ». Monsieur BOURGEOIS a déclaré que l'EARL APILIGER n'était pas certifiée en production biologique mais qu'il utilisait de la farine bio pour fabriquer son pain et pouvait donc communiquer sur sa matière première.

L'article 23 du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques prévoit :

« Aux fins du présent règlement, un produit est considéré comme portant des termes se référant au mode de production biologique lorsque, dans l'étiquetage, la publicité ou les documents commerciaux, le produit, ses ingrédients ou les matières premières destinées aux aliments pour animaux sont caractérisés par des termes suggérant à l'acheteur que le produit, ses ingrédients ou les matières premières destinées aux aliments pour animaux ont été obtenus selon les règles établies dans le présent règlement. **En particulier, les termes énumérés à l'annexe, leurs dérivés ou diminutifs, tels que «bio» et «éco», employés seuls ou associés à d'autres termes, peuvent être utilisés dans l'ensemble de la Communauté et dans toute langue communautaire aux fins d'étiquetage et de publicité concernant un produit répondant aux exigences énoncées dans le présent règlement ou conformes à celui-ci.**

.... »

Les boulangers ou les distributeurs ne peuvent pas commercialiser impunément des « pains à la farine de blé biologique » en lieu et place de « pains bio » croyant par ce biais pouvoir éviter le contrôle de la panification finale par un organisme agréé.

Vous affichez une attestation de conformité de la Fédération Nature et Progrès qui en aucun cas n'est un organisme de contrôle agréé par les pouvoirs publics en ce qui concerne la production biologique. Cette attestation atteste que vous fabriquez du pain au levain.

Par ailleurs vous affichez des informations concernant la farine utilisée accompagnées du logo de production biologique communautaire ainsi que le logo de certification de la marque « AB ».

DIRECTION DE LA PROTECTION DES POPULATIONS 44 Rue Alexandre DUMAS - 80094 Amiens cedex 3
Tél : 03 22 70 15 80 Télécopie : 03 22 70 15 16 Courriel : ddpp@somme.gouv.fr
Accueil des consommateurs : Lundi et Mercredi de 14h à 17h Tel : 03 22 70 15 78

Tous ces éléments réunis sont susceptibles de constituer une pratique commerciale trompeuse punie d'un emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende de 37 500 euros au plus ou de l'une de ces deux peines seulement.

Par conséquent un nouveau contrôle de votre établissement sera réalisé dans les prochains mois. Tout nouveau manquement sera relevé par procès-verbal et transmis à M. le Procureur de la République pour les suites judiciaires appropriées.

Vous voudrez bien m'adresser, par retour de courrier ou par télécopie, le double de la présente lettre, signé, daté et revêtu de votre cachet commercial.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION
POUR LE DIRECTEUR PAR DELEGATION
LE CHEF DE SERVICE**



Samuel CARON

BORDEREAU A RETOURNER DATE ET SIGNE A

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE SECURITE ET QUALITE DE L'ALIMENTATION

44 RUE ALEXANDRE DUMAS

80094 AMIENS CEDEX 3

Références à rappeler :

Dossier suivi par : JP DUVIVIER

Courrier départ n° 2014- 404

Nous, soussignée, Françoise BOUGEOIS, gérante de l'EARL APILIGER située 6 Rue Jean Moulin 80 430 Liomer (SIRET : 537 487 902 00018) reconnaissons avoir pris connaissance des termes de l'avertissement transmis par le service « sécurité et qualité de l'alimentation » le 19 mars 2014.

A

Le

Signature

Cachet commercial

